



POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS PAR DES MOYENS TECHNOLOGIQUES

Responsabilité de gestion :	Direction des ressources humaines et des affaires corporatives		
Date d'approbation :	2023-11-06		
<input checked="" type="checkbox"/> C.A.	<input type="checkbox"/> C.E.	<input type="checkbox"/> Direction générale	
Date d'entrée en vigueur :	2023-11-06	Référence :	POL-
Date de révision :			

Table des matières

1. PRÉAMBULE	2
2. PROTECTION ACCORDÉE PAR LE <i>RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES</i>	2
2.1. Concepteur et éditeur des sites Internet	2
2.2. Protection des données à caractère personnel	3
2.3. Conservation des renseignements personnels	3
3. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	3
4.1 Renseignements personnels pouvant être collectés	4
4.2 Moyens de collecte	4
5. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	4
6. COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	4
a) Communication sans le consentement de la personne concernée	4
b) Communication avec le consentement de la personne concernée	5
7. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS SUR LES PERSONNES UTILISATRICES RECUEILLIES SUR LE WEB	5
7.1 Information collectée automatiquement	5
7.2 Utilisation des témoins de connexion	6
7.3 Pixels invisibles et liens traceurs	6
7.4 Technologies de reciblage	6

8. SITES EXTERNES	7
9. DEMANDE D'ACCÈS OU DE RECTIFICATION	7
10. RESPONSABILITÉ DE LA DIFFUSION, DE LA MISE À JOUR, DE LA RÉVISION ET DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	7
11. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE	7

Remerciements au Collège Bois-de-Boulogne pour l'inspiration de sa Politique.

1. PRÉAMBULE

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*¹ actualise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels, dont la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*² (ci-après, la « *Loi sur l'accès* »).

Le Collège de Rosemont, incluant Cégep à distance, (ci-après, le « Collège ») doit adopter une politique de protection des renseignements personnels (ci-après, la « *Politique* ») pour assurer la confidentialité des données personnelles recueillies par des moyens technologiques, c'est-à-dire collectées dans ses sites Internet (ci-après ses sites) ou ses applications, ses portails ou ses services en ligne (Omnivox, Microsoft 365, Forms, Teams, Outlook, etc.).

La *Politique* énonce les mesures prises par le Collège pour empêcher la perte accidentelle ainsi que l'accès, l'utilisation, la modification et la divulgation non autorisés des renseignements personnels. La *Politique* et la directive sur la protection des renseignements personnels (ci-après, la « *Directive* ») du Collège sont complémentaires et doivent être consultées ensemble.

En accédant aux moyens technologiques utilisés par le Collège, toute personne consent aux mesures prises à l'égard des renseignements personnels transmis par l'entremise de ces moyens, telles qu'elles sont détaillées dans la *Directive* ainsi que dans la *Politique*. Toute personne peut également refuser de fournir les renseignements demandés en n'accédant pas aux sites, aux plateformes ou aux services en ligne proposés par le Collège. Dans ce cas, toutefois, il est possible que le Collège ne puisse pas lui offrir de services sans les renseignements nécessaires.

2. PROTECTION ACCORDÉE PAR LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES³

2.1. Concepteur et éditeur des sites Internet

Les sites Internet ont été créés et édités par :

Collège de Rosemont

6400, 16^e Avenue

Montréal (Québec) H1X 2S9

Téléphone : 514 376-1620

¹ *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, L.Q. 2021, c. 25.

² *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1.

³ Le *Règlement général de protection des données* (RGPD) s'applique à toute personne traitant des données à caractère personnel (communément appelées *renseignements personnels* en droit québécois) de personnes se trouvant sur le territoire de l'Espace économique européen (EEE) lorsque les activités de traitement sont destinées à offrir des biens ou des services. Dans le cadre du recrutement d'étudiantes et d'étudiants résidant dans un pays de l'EEE, les collèges sont assujettis au RGPD s'ils font la promotion de leurs programmes en visant des personnes résidant dans l'EEE et, corollairement, recueillent, traitent ou conservent des renseignements personnels sur ces personnes.

Responsable de la protection des renseignements personnels :

Secrétariat général

secretariatgeneral@crosemont.qc.ca

Les sites Internet sont hébergés par :

Collège de Rosemont

6400, 16^e Avenue

Montréal (Québec) H1X 2S9

Téléphone : 514 376-1620

2.2. Protection des données à caractère personnel

Le Collège s'engage à respecter les règles de protection de la vie privée des personnes qui accède à ses sites, à ses plateformes ou à ses services en ligne.

En accédant aux sites, aux plateformes ou aux services en ligne du Collège, toute personne reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des mentions légales et des conditions générales d'utilisation.

La *Politique* s'applique à tous les renseignements personnels que le Collège recueille par l'entremise de ses sites, de ses plateformes ou de ses services en ligne.

Pendant la consultation des sites, des plateformes ou des services en ligne du Collège, toute personne peut être sollicitée pour communiquer volontairement certaines données personnelles telles que le nom, l'adresse courriel ou l'adresse postale. Ces informations sont nécessaires pour accéder à certaines sections ou à certains services. Toute personne est libre de ne pas communiquer ces données. Cependant, les sections ou services nécessitant leur communication ne seront pas accessibles.

2.3. Conservation des renseignements personnels

Toute personne dispose d'un droit d'accès, en en faisant la demande au Collège, aux données personnelles qui la concernent, ainsi que de rectification, de modification et de suppression de ces données⁴. Une réclamation peut être déposée à la Commission d'accès à l'information du Québec pour toute insatisfaction liée au traitement de cette demande.

Le Collège conservera les données personnelles pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées, sous réserve de la durée prévue au calendrier de conservation du Collège.

3. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Collège a mis en place des mesures de sécurité physiques, organisationnelles, contractuelles et technologiques appropriées et raisonnables afin de protéger les renseignements personnels qu'il détient contre la perte ou le vol et contre l'accès, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisés par la loi ou contraires à sa *Politique*.

⁴ Loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés)

Le Collège a pris des mesures pour faire en sorte que seuls les membres du personnel qui doivent absolument avoir accès aux renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions soient autorisés à y accéder.

Les personnes qui travaillent pour le Collège ou en son nom doivent, notamment :

- fournir des efforts raisonnables pour minimiser le risque de divulgation non intentionnelle de renseignements personnels;
- prendre des précautions particulières pour s'assurer que les renseignements personnels ne sont pas épiés, entendus, consultés ou perdus lorsqu'elles travaillent dans des locaux autres que les bureaux du Collège;
- prendre des mesures raisonnables pour protéger les renseignements personnels lorsqu'elles se déplacent d'un endroit à un autre.

Les personnes sous-traitantes ayant accès aux renseignements personnels dont le Collège a la garde ou le contrôle sont informées de la *Politique* et des autres politiques et processus applicables pour assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels. Toutes les personnes sous-traitantes doivent accepter par écrit de se conformer aux politiques, aux processus et aux lois applicables.

4. COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

4.1 Renseignements personnels pouvant être collectés

Le Collège recueille uniquement les renseignements personnels nécessaires à l'exercice de ses attributions ou à la mise en œuvre d'un programme dont il a la gestion. Les renseignements collectés sont indiqués dans les formulaires de consentement contenus dans ses sites, les applications et les portails du Collège.

4.2 Moyens de collecte

Lorsqu'il veut recueillir des renseignements personnels, le Collège s'assure d'abord d'en informer la personne concernée, soit par l'entremise d'un formulaire dans ses sites, ses plateformes ou ses services en ligne, soit par l'envoi d'un courriel.

5. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Collège utilise des renseignements personnels concernant sa population étudiante, son personnel et des tiers afin de s'acquitter de sa mission et de ses fonctions. Il ne fait pas usage des renseignements personnels à d'autres fins que celles précisées lors de la collecte, à moins qu'une personne n'y consente expressément ou que la *Loi sur l'accès* l'exige.

6. COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

a) Communication sans le consentement de la personne concernée

Le Collège peut divulguer certains renseignements personnels qu'il détient pour se conformer à l'ordonnance d'un tribunal, à une loi ou à une procédure judiciaire, y compris pour répondre à toute demande gouvernementale ou réglementaire, conformément aux lois applicables, ou s'il croit que la divulgation est nécessaire ou appropriée pour protéger les droits, la propriété ou la sécurité du Collège, d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Le Collège peut communiquer certains renseignements personnels qu'il détient à une personne membre du personnel du Collège qui a la qualité pour les recevoir et lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Collège peut transférer les renseignements personnels qu'il collecte à des tiers qui collaborent avec lui dans le cadre de mandats et de contrats de service, comme des fournisseurs externes. Ces tiers sont contractuellement tenus de garder les renseignements personnels confidentiels, de les utiliser uniquement aux fins pour lesquelles le Collège les divulgue et de les traiter selon les normes énoncées dans la *Politique* et conformément aux lois.

Le Collège peut communiquer certains renseignements personnels à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques sous réserve des conditions prévues par l'article 16 de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, dont, notamment, l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et la transmission de l'entente à la Commission d'accès à l'information au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur⁵.

Dans certaines situations, la personne responsable de la protection des renseignements personnels doit inscrire la communication de renseignements personnels dans un registre à cet effet.

b) Communication avec le consentement de la personne concernée

Le Collège peut communiquer à un tiers certains renseignements personnels qu'il détient, et à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été communiqués, s'il a obtenu le consentement valable de la personne concernée.

7. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS SUR LES PERSONNES UTILISATRICES RECUEILLIES SUR LE WEB

7.1 Information collectée automatiquement

Toute personne doit savoir que, dès qu'elle accède aux sites, aux plateformes ou aux services en ligne du Collège, un échange d'information s'effectue entre son ordinateur ou son appareil mobile et les serveurs du Collège et de tiers, automatiquement, et sans qu'elle ait à intervenir.

Les données transmises automatiquement entre ordinateurs ou appareils mobiles ne permettent pas d'identifier directement la personne qui navigue sur les sites ou qui utilise les services en ligne du Collège. Elles fournissent plutôt des renseignements sur la navigation.

Les renseignements suivants, entre autres, peuvent être collectés :

- a) Si la personne concernée utilise un compte privé d'accès Internet, le nom d'un domaine Internet, ainsi que l'adresse IP (en général, une adresse IP est un numéro unique assigné à l'ordinateur ou à l'appareil mobile quand il est relié à Internet, qui permet d'acheminer sans erreur les documents qui lui sont destinés);
- b) Le type de navigateur et de système d'exploitation utilisés pour accéder aux sites;
- c) Des données sur les pages visitées (date, heure, durée, fréquence des visites);
- d) Si la personne concernée atteint les sites à partir d'un autre site, l'adresse de ces sites (sites référents).

Toute personne peut configurer son navigateur Internet pour bloquer les témoins, mais cette intervention pourrait limiter l'accès à certaines fonctionnalités⁶.

⁵ *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, L.Q. 2021, c. 25.

⁶ Toute personne peut désactiver l'utilisation des témoins de connexion par Google en accédant au gestionnaire de préférences pour les annonces. Elle peut également désactiver l'utilisation des témoins par un fournisseur tiers sur la page de désactivation de Network Advertising

La personne concernée peut toutefois effacer les témoins de son ordinateur ou de son appareil mobile après sa visite sans que cela entrave le bon fonctionnement des sites sur ses appareils.

Toute personne qui utilise les sites du Collège accepte que des témoins de connexion soient déposés dans son appareil⁷.

7.2 Utilisation des témoins de connexion

Les sites du Collège utilisent des témoins de connexion (*cookies*) pour recueillir les données de navigation. Ces témoins ne collectent pas et n'enregistrent pas le nom de la personne qui navigue, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse courriel, ni quelque autre information permettant de l'identifier directement.

Les témoins de connexion ont plusieurs fonctions, comme de faciliter la navigation en retenant le choix de la langue de navigation, par exemple.

Les témoins permanents permettent, entre autres, de connaître le nombre de fois où une personne visite les sites durant une période prédéterminée.

Les témoins publicitaires servent à recueillir des données pour la diffusion d'annonces publicitaires. Ils permettent de déterminer quel type d'annonce est le plus approprié en fonction du comportement de navigation de la personne concernée. Ces témoins sont associés à un numéro unique identifiant l'ordinateur ou l'appareil mobile.

Pour que les sites du Collège fonctionnent correctement, il est indispensable que le navigateur utilisé accepte les témoins.

7.3 Pixels invisibles et liens traceurs

Les pixels invisibles (aussi appelés *balises pixels* et *GIF sains*) consistent en des symboles graphiques que la personne qui navigue ne peut pas voir. Les liens traceurs, ou les technologies similaires, sont des lignes de code d'instruction qui peuvent être incorporées aux sites ou dans une application mobile. Tous deux servent à recueillir des données durant la navigation.

De la même façon que les témoins de connexion, ces outils de collecte de données ne permettent pas d'identifier une personne directement et sont surtout utilisés pour de l'analyse statistique. Ils peuvent aussi être utilisés pour suivre des structures de trafic sur des sites Internet ou pour savoir si un courriel a été reçu et ouvert, et si une réponse y a été donnée.

7.4 Technologies de reciblage

Les sites du Collège font usage de technologies de reciblage publicitaire sur Internet. Ainsi, les personnes qui naviguent sur les sites, qui sont déjà intéressées par les services du Collège, peuvent visualiser des publicités du Collège sur des sites Internet partenaires.

Le Collège collabore aussi avec des entreprises qui utilisent des technologies de suivi. Ces entreprises fournissent les publicités au nom du Collège sur Internet. Il est possible que ces entreprises recueillent des informations sur la

Initiative ou de DoubleClick.

⁷ Le Collège utilise le service Google Analytics dans son site. En vertu des conditions générales, le Collège doit informer la personne concernée de la façon dont les données seront utilisées. Pour plus de détails, on peut consulter les règles de confidentialité et les conditions d'utilisation de Google au <http://www.google.com/intl/fr/policies/privacy>.

navigation, comme les visites des sites et les interactions, notamment concernant sa publicité.

Les technologies de reciblage publicitaire analysent les témoins de connexion et affichent des publicités sur la base du comportement des personnes sur Internet.

Cette technologie ne collecte aucun renseignement personnel. En outre, l'utilisation de la technologie de reciblage publicitaire est conforme aux exigences actuelles applicables en matière de protection de la vie privée.

8. SITES EXTERNES

Les sites du Collège contiennent des liens vers des sites externes. Le Collège n'est pas responsable du contenu de ces sites ni des pratiques relatives à la vie privée qui y sont appliquées. Toute personne est invitée à lire la politique de confidentialité de ces sites.

9. DEMANDE D'ACCÈS OU DE RECTIFICATION

Toute personne peut demander d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent détenus par le Collège. Toute personne peut également demander la rectification de renseignements personnels qui la concernent.

Ces demandes doivent être adressées au responsable de la protection des renseignements personnels, à : secretariatgeneral@crosemont.qc.ca.

10. RESPONSABILITÉ DE LA DIFFUSION, DE LA MISE À JOUR, DE LA RÉVISION ET DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Le secrétariat général est responsable de la protection des renseignements personnels, assisté du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Il s'assure de la diffusion et de la mise à jour de la *Politique* sur les sites Internet du Collège et s'assure de l'application de la *Politique* et de sa révision.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE

La *Politique* est adoptée par le conseil d'administration, révisée au besoin par le Collège, et transmise au Ministère concerné conformément à l'article 19.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

La *Politique* a été adoptée par le conseil d'administration le 6 novembre 2023 et est entrée en vigueur le jour de son adoption.

Adoptée par le conseil d'administration, le 6 novembre 2023.